

# « Aucun document ne montre que la France souhaitait l'extermination des Tutsis »

Christophe Garach, Marc Bouchage

Euronews, 28 mars 2021

**Le rapport, dirigé par l'historien Vincent Duclert et qui a été remis vendredi 26 mars 2021 au président Emmanuel Macron, est sans concession pour les autorités françaises de l'époque : si "rien ne vient démontrer" qu'elle s'est rendu complice du génocide des Tutsis, la France présidée alors par François Mitterrand porte des "responsabilités lourdes et accablantes" dans la tragédie, notamment en étant "demeurée aveugle face à la préparation" du génocide.**

Dans une interview réalisée ce dimanche avec le président de la Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi, Euronews est revenue plus en détails sur les conclusions du rapport, sur les critiques qui lui sont adressées notamment par l'association Survie qui estime que le rapport "*ne contient rien de vérita-*

*blement nouveau*". Nous avons également abordé avec Vincent Duclert l'impossibilité pour la commission de chercheurs d'avoir pu accéder aux archives de la Mission d'information parlementaire française sur le Rwanda de 1998 après le refus adressé par l'Assemblée nationale.

**Euronews : Votre rapport conclut à des "responsabilités lourdes et accablantes" de la France dans le génocide des Tutsis. Est-ce vraiment nouveau ?**

**Vincent Duclert :** Ce qui est nouveau, c'est que tout cela est démontré par des chercheurs qui ont travaillé sur les archives publiques de l'État français, et c'est quelque chose d'essentiel. Ce rapport est issu du travail d'une équipe de 13 personnes qui a mené une enquête pendant deux ans et qui a dépouillé des dizaines de milliers de documents d'archives.

**Vous parlez "d'aveuglement" mais est-ce vraiment le cas à**

**partir du moment où l'Etat français continue notamment, comme vous le révélez dans votre rapport, à livrer des armes gratuitement au pire moment ?**

Ce que l'on constate en terme d'aveuglement, c'est que la France se refuse à comprendre. C'est difficile d'expliquer cela, effectivement, mais il y a un refus de comprendre, de comprendre notamment qu'en soutenant un régime qui se présente comme le peuple majoritaire, c'est à dire les Hutus, avec un extrémisme racialement qui se met en place en diabolisant le Front patriotique rwandais (FPR) qui n'est pas un mouvement ethnique, mais en disant que ce sont des Ougandotutsis – c'est la manière dont les chefs militaires à l'Elysée présentent le dossier à François Mitterrand – on renforce finalement cette mécanique du génocide.

On peut parler d'aveuglement dans la mesure où la France est aveugle devant la réalité rwandaise. Nous avons essayé de montrer qu'il y a une impossibilité de voir la réalité. C'est terrible. Il y a pourtant de nombreuses alertes : sur le terrain, vous avez notamment des agents de l'Etat, civils et militaires, qui sont très courageux. Mais tout cela ne va pas absolument pas ébranler la vision de l'Elysée.

**Dans vos conclusions, vous n'allez pas jusqu'à parler de "complicité" de génocide. Pour-**

**quoi ?**

Soyons très clairs. La notion de complicité de crime de génocide est une notion juridique qui permet de lancer des instructions et des procès. Ce n'est pas dans cette dimension là que les historiens travaillent. Ils travaillent plutôt en termes de responsabilité de fonctionnement des institutions alors que la justice s'attache pour sa part à des personnes.

On a quand même choisi d'assumer cette question de la complicité de génocide parce qu'on savait très bien qu'on allait nous poser la question. Et la preuve, vous nous la posez et vous avez raison de le faire. On s'est préparé à cela et on a assumé quand même cette question parce qu'on nous aurait reproché de refuser d'y répondre.

Comment avons-nous procédé ? Les historiens ont le droit de fixer les objets sur lesquels ils travaillent. Nous ne sommes pas pieds et poings liés avec l'incrimination juridique. Nous avons considéré que la complicité de génocide se fait lorsqu'on s'associe intentionnellement à l'entreprise génocidaire. Et dans les archives que nous avons consultées, rien, aucun document ne montre que la France souhaitait l'extermination des Tutsis ou souhaitait que le "Hutu power" se transforme en moteur du génocide.

Maintenant, si on envisage une complicité disons "in-intentionnelle", c'est à dire que la politique menée par la France a conduit à renforcer les

dynamiques génocidaires, de ce point de vue-là, il faudrait, je crois, mettre en examen bien au-delà de la France, il y a aussi la communauté internationale. Les Nations unies remplacent les contingents français à partir de décembre 1993 car à cette date, la France n'est plus au Rwanda. C'est la volonté du gouvernement d'Edouard Balladur qui considère que la France a signé les accords d'Arusha et qu'elle a fait son travail. Les forces des Nations unies qui remplacent les Français ne font rien pour stopper ces engrenages génocidaires. Donc, ça veut dire que si effectivement la France doit être complice de manière "inintentionnelle" à l'entreprise génocidaire, il faut alors ouvrir l'ensemble du dossier de la communauté internationale.

**Vous n'avez pas eu accès aux archives de la Mission d'information parlementaire française sur le Rwanda qui a vu le jour en 1998 alors que cela faisait partie de votre mandat. Pour quelles raisons ? Et qui s'y est opposé ?**

Il faut savoir que les Assemblées en France sont souveraines à propos de leurs archives. Nous avons fait cette demande. Je ne veux pas entrer dans la polémique mais l'Assemblée nationale n'a pas répondu tout de suite à ma demande officielle. Il a fallu que je ré-insiste avant de finalement recevoir du bureau de l'Assemblée nationale la décision qui nous

a amenés à ne pas pouvoir consulter les archives de la Mission Quilès (NDLR : Paul Quilès est le nom du président de cette mission) compte-tenu des auditions à huis-clos qui s'y trouvaient.

Nous avons insisté en disant que nous ne souhaitions pas consulter les auditions à huis-clos parce qu'il est vrai que s'il y a eu un accord passé entre les intéressés, il faudrait avoir leur autorisation, la question de la confiance est importante. Nous avons donc expliqué que nous souhaitions consulter les choses autres que les auditions à huis-clos. On nous a alors répondu qu'on ne pourrait voir que les archives publiques. Nous avons dit d'accord car les archives publiques concernent par exemple la correspondance du président Paul Quilès. Mais on nous a alors répondu que non et que les archives publiques ne concernaient que ce qui a été publié à l'époque. Donc, en fait, l'Assemblée nationale nous autorisait juste à cliquer sur le lien du rapport et ses annexes.

Je dois dire qu'on a été très étonnés. L'Assemblée nationale est souveraine ; elle a pris sa décision, mais il serait bien que les journalistes demandent au président de cette assemblée pour quelles raisons nous n'avons pas pu voir les archives de la Mission Quilès. C'est effectivement un problème d'autant que nous avons vu les archives des "cellules Rwan-

da” qui, au sein des ministères, préparaient le travail de la Mission Quilès. Nous avons vu des choses intéressantes et importantes. Et il me semble que pour compléter le dossier, il aurait fallu que l’on puisse voir les archives de la Mission Quilès. C’est un problème pour nous, et nous l’avons écrit noir sur blanc dans le rapport.

**L’Assemblée nationale française est pourtant présidée par Richard Ferrand, un proche d’Emmanuel Macron.**

Précisons que c’est le bureau de l’Assemblée nationale qui a pris cette décision et pas uniquement Monsieur Ferrand. Richard Ferrand a réuni le bureau de l’Assemblée : je ne sais pas quelle était la position de Monsieur Ferrand mais c’est le bureau qui est composé également d’un certain nombre de députés qui a pris cette décision.

**Allez-vous publier dans leur intégralité toutes les annexes et tous les documents sources qui vous ont permis de réaliser votre rapport ? A quelle date ?**

Dans la note liminaire qui ouvre le rapport, nous disons bien que le 7 avril toute la documentation sera ouverte. On n’a pas pu l’ouvrir dès maintenant parce que le rapport a été publié en avance. Nous devions initialement le rendre le 5 avril.

Le 7 avril, il va donc y avoir une ouverture massive des archives sur le Rwanda. C’est quand même

quelque chose de très impressionnant. D’abord, il y aura tous les documents que nous citons et mentionnons : tous ces documents vont être accessibles à tout public, c’est-à-dire que tout public pourra les voir et vérifier si nous avons bien analysé les documents. C’est un élément de transparence très fort. La recherche, c’est pouvoir contrôler, donc nous sommes d’accord avec l’idée que l’on puisse vérifier notre travail.

Comment cela va-t-il se passer ? Tous ces documents sont dupliqués et forment des ”cartons-sources”. Les documents qui viennent des archives diplomatiques, des archives militaires, des archives nationales, de la DGSE (Direction Générale de la Sécurité Extérieure), seront intégralement disponibles aux Archives nationales. Tout lecteur pourra venir voir ces cartons.

Par ailleurs, dans le cadre des recommandations pour créer un centre de ressources, nous avons demandé à ce qu’il y ait des aides pour que des chercheurs qui viennent du monde entier puissent facilement accéder à ces documents.

Nous avons souhaité demander à la présidence de la République l’ouverture de fonds constitués, c’est-à-dire des ensembles d’archives qui ne sont pas liés à notre recherche mais qui existent, et qui ont été versés. La présidence nous a soutenu sur deux fonds : le fonds d’archives présiden-

tiel François Mitterrand, donc ça c'est énorme. Tout est ouvert. Tout a été déclassifié. C'est une décision d'Emmanuel Macron. Edouard Balladur, à qui j'ai demandé en avant-première s'il pouvait accéder à cette demande, a tout de suite dit oui, et le 2 janvier 2021, il a fait une déclaration forte, solennelle disant "*j'ouvre mes archives*". Donc là, non seulement, il y aura les sources du rapport mais vous aurez aussi deux grands fonds d'archives de l'exécutif : celui du président et du premier ministre. C'est quand même quelque chose qu'il faut saluer.

**Le rapport que vous venez de publier a été salué à Kigali. Mais des voix s'élèvent néanmoins aussi pour dire que cela n'est pas suffisant. Des Rwandais disent également que c'est bien de reconnaître la responsabilité de la France mais qu'il faut aller au-delà maintenant. Cela doit-il passer par des indemnisations et des réparations financières ? Qu'en pensez-vous ?**

Les conclusions de notre rapport émanent d'un travail très très lourd dans lequel nous revenons notamment sur la manière dont l'Etat et les responsables politiques travaillent en République, et il faut bien dire que c'est absolument accablant pour la France. Au moment du génocide, j'étais professeur de lycée ; j'enseignais à mes élèves la pensée critique,

la vérification des sources, l'objectivité, et là c'est le contraire qui se fait. Je suis désolé mais c'est indigne. Si les Français avaient été au courant et informés de la manière dont le dossier était traité, ils auraient dit stop.

Ce qui est montré aujourd'hui, on ne l'a jamais montré. C'est aussi la grandeur de la France que d'accepter une vérité sur son passé. Ça nous grandit de faire cela même s'il est vrai que le portrait qui est fait de ce fonctionnement est terrible. C'est pour cela que lorsque l'on nous dit que nous n'avons pas conclu à la complicité de la France... nous avons tout de même conclu d'une certaine manière à quelque chose d'absolument terrible, et il faut le voir.

La suite, ce n'est plus le travail de la commission. C'est le travail des diplomates, le travail du président Macron et du président Kagame. Il y a un enjeu énorme. La France avec Emmanuel Macron est vraiment prête à dire au Rwanda que pendant trente ans il y a eu des formes d'injustice envers ce pays. Des formes très fortes d'injustice.

Dans le rapport, nous avons également étudié la fin de l'année 1994. A cette date, le Rwanda est un pays ravagé avec un million de morts. Imaginez-vous ce qu'est le Rwanda en août 94 ? Malgré cela, en novembre 94, le Rwanda n'est pas invité au Sommet de Biarritz (France). Alors que le Rwanda a besoin d'aide, il va

recevoir une aide à minima. Le Rwanda aurait dû bénéficier d'un plan Marshall comme l'Europe a pu bénéficier en son temps, au sortir de la guerre. Au sein de la commission, nous trouvons que la manière dont la France officielle a traité le Rwanda pendant trente ans n'est pas acceptable. Et même si le Rwanda s'est défendu parce qu'il y avait aussi une forme d'agression de la France.

Emmanuel Macron a compris qu'il faut sortir de cet affrontement, il faut poser la vérité. Il faut peut-être essayer d'établir une histoire commune entre les deux pays. Je pense que le président Kagame qui est très intelligent voit, peut-être, que même si le rapport ne conclut pas à la complicité de génocide, ce rapport est un pas considérable qui est fait car on installe la vérité dans le débat, et c'est très important. Peut-être que le président Paul Kagame y verra la possibilité de créer une véritable réconciliation. Emmanuel Macron le veut et je pense que Paul Kagame aussi.

**Ça passera par un soutien financier quoi qu'il en soit ?**

Oui. Je pense que les réparations sont importantes. Parfois, il y a des réparations morales et des réparations financières. La coopération, c'est aussi d'aider. Au Rwanda, la situation des survivants est terrible. Que la France contribue à aider les survivants qui vivent au milieu de traumatismes terribles, ça me paraît

tout à fait juste. Bien évidemment, ce n'est pas à moi de décider, mais voilà ma réponse si vous me demandez mon avis, et je pense que les membres de la commission le partage.

**L'association Survie que vous connaissez bien et qui dénonce depuis 1994 le soutien de la France aux génocidaires rwandais dit que l'on n'apprend pas beaucoup de nouvelles informations dans votre rapport et que la partie la plus importante devrait concerner la publication à venir des documents qui ont servi de sources à votre rapport. Que répondez-vous à ceux qui vous disent que finalement tout ce que vous mettez sur la table avec votre rapport, on le savait déjà ?**

Je pense qu'il s'agit simplement d'une question de compréhension de ce qu'est la recherche. Survie mène un travail qui est le sien, un travail de militantisme. Il y a la construction d'un récit autour de la Françafrique. Mais c'est un travail de militant et je pense qu'il faut le préciser.

Récemment, l'un des membres de Survie a sorti un document d'un ensemble de cartons et en a fait une preuve absolue dans les médias. Nous, les chercheurs, nous travaillons différemment. On voit tous les documents et on fait un travail scientifique et méthodique. Que Survie nous critique, bien sûr, la critique est absolument

libre dans les pays démocratiques. Mais nous travaillons différemment. Il faudrait d'abord que Survie puisse analyser notre rapport avant de dire qu'il n'y a rien d'intéressant. Survie a dû le lire très très vite car on n'a pas encore vu de critiques précises, etc. Ce sont des postures. Nous ne voulons pas polémiquer avec Survie mais simplement rappeler à vos lecteurs que nous travaillons différemment.

**Les critiques de Survie portent sur des faits précis, par exemple sur le manque d'information concernant l'attentat contre l'avion présidentiel rwandais le 6 avril 1994, ou sur les livraisons d'armes pendant le génocide. L'association prétend également que vous allez finalement beaucoup moins loin que ce qu'a fait la Mission d'information parlementaire pour laquelle vous n'avez pas pu avoir accès aux archives.**

Là encore, il suffit que vos lecteurs regardent les conclusions de la Mission Quilès et les nôtres. Et ensuite, nous pourrions débattre. Ce que dit Survie est faux. Nos conclusions sont très différentes de celles de la Mission Quilès. Je pense qu'il s'agit là quand même d'une sorte de propagande contre nous.

Pour revenir sur les deux points que vous avez mentionnés. Concernant l'attentat : nous avons levé toute une série d'archives impor-

tantes sur l'attentat qui n'étaient pas connues. Par exemple, le fait que les Forces armées rwandaises (FAR) avaient récupéré des missiles SA-16, des missiles qui potentiellement ont détruit l'avion du président Habyarimana. C'est quelque chose d'important parce que jusque-là, certains disaient que ce ne pouvait être que le FPR qui était à l'origine de l'attentat parce que les FAR n'avaient pas de missiles sol-air. Là, il se trouve qu'ils en ont récupérés. La question est de savoir s'ils ont pu être utilisés pour détruire l'avion ?

Par ailleurs, la DGSE a accepté toutes nos demandes de déclassification. C'est quand même assez impressionnant. Dans leurs archives, il y a de multiples indications disant que c'est plutôt le "Hutu power" qui aurait détruit l'avion puisque le président Habyarimana allait s'engager finalement à appliquer les accords d'Arusha après quasiment dix mois de refus.

Nous apportons des choses nouvelles, mais nous n'allons pas effectivement conclure à l'identité des auteurs si nous n'avons pas les éléments pour. Encore une fois, si on veut donner au public et au monde des éléments de vérité, il faut se tenir à une méthode. On ne peut pas conclure si on n'a pas assez d'éléments.

Sur les livraisons d'armes, c'est pareil. Nous avons constaté que dans les archives publiques françaises, il y a

bien une décision d'Edouard Balladur de stopper net, dès le 8 avril, toute livraison d'armes. D'abord, concernant les exportations : le gouvernement d'Edouard Balladur tente effectivement d'obtenir cela de ses services. Mais les Forces armées rwandaises tentent d'obtenir effectivement des armes par des émissaires. Maintenant, les livraisons d'armes ont pu être menées par des intermédiaires non publics, par des agents non publics, par des sociétés qui certes sont de droit français, mais qui effectivement échappent aussi au contrôle. Donc, il faut savoir de quoi on parle. Mais ce que l'on a constaté, c'est que le gouvernement français décide l'embargo sur les armes dès le 8 avril avec cette décision-là. Donc je pense que c'était important de commencer à attester de ce que l'on sait. Ça ne veut pas dire non plus qu'il n'y a pas eu des trafics d'armes sur lesquels il faudra effectivement enquêter.